Une image contenant texte, ciel

Description générée automatiquement

C’est Noël avant l’heure!

Vous souhaitez remplacer les laurelles de votre jardin,

ces plantes invasives qui déciment nos forêts ? Vous voulez planter une haie indigène, c’est possible !

Inscription dès maintenant et jusqu’au 3 février 2022 auprès de votre commune. Renseignez simplement la longueur de la haie à remplacer.

Subvention pour l’arrachage et 50% sur le prix des arbustes indigènes (listes à la commune et sur le site internet).

Votre municipalité

LOGO commune